

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU
26/11/2018**

L'Assemblée Générale de l'AGML s'est tenue au :
ASIEM,
6 rue Albert de l'Apparent, Paris 7^{ème}
Le lundi 26 novembre 2018 à 19h

Sur convocation de la Présidente, le Docteur Francine VIOLETTE.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance.
Sont présentes les personnes dont les noms figurent sur la feuille de présence (cf feuille).

En outre, 337 pouvoirs sont parvenus au siège de l'Association dont :

- **155** pouvoirs en « blanc » et/ou « nul » (vide, raturé, mention d'un salarié ou d'un comptable non-adhérent)
- **168** pouvoirs pour la Présidente, Madame Francine VIOLETTE
- **2** pouvoirs pour la Secrétaire, Madame Isabelle VINCENOT
- **3** pouvoirs pour le Trésorier, Monsieur Jean-Luc VARLET
- **7** pouvoirs pour des d'adhérents
- **2** pouvoirs pour des conjoints d'adhérents (présents)

1/3

L'Assemblée déclarée régulièrement constituée est présidée par Docteur Francine VIOLETTE.

La Présidente annonce la présence d'un huissier, Mme NOIRIEL Marie, « Clerc habilité » et précise que la réunion sera enregistrée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I. Rapport moral de la Présidente

II. Rapport financier du Trésorier

III. Rapport de la commission de contrôle des comptes

IV. Approbation des comptes de l'année 2017 et affectation du résultat

V. Fixation du montant de la cotisation des adhérents pour l'année 2019

VI. Questions diverses

Il a été remis à chaque adhérent présent un dossier contenant cet ordre du jour, un exemplaire des comptes annuel 2017, un exemplaire du rapport annuel du trésorier et un rapport de la commission de contrôle des comptes 2017.

I Rapport moral de la Présidente

Le rapport moral du Docteur VIOLETTE évoque la situation de l'AGML en six points :

- 1) La poursuite de notre mission de prévention des difficultés des entreprises
- 2) La télétransmission de la déclaration et ses annexes ainsi que l'attestation d'adhésion
- 3) Les avantages liés à l'adhésion
- 4) Les réunions
- 5) Les bulletins d'information
- 6) Les missions des associations agréées depuis 2017

Nous joignons en annexe l'intégralité de ce rapport.

Puis la Présidente demande aux membres présents de se prononcer sur le rapport moral :

Voté à l'unanimité des voix

II Le rapport financier

La Présidente laisse la parole au Docteur VARLET, trésorier de l'Association. Le rapport financier du trésorier est approuvé à l'unanimité.

III Rapport de la commission de contrôle des comptes

Les membres cooptés de la commission, Mme BENZAQUI, Mr BONNEFOND et Mr BIAS ont établi le rapport. La lecture en a été faite par le Docteur VARLET, trésorier de l'Association.

2/3

IV Approbation des comptes de l'exercice 2017 et affectation du résultat

La Présidente demande au Docteur VARLET, trésorier de l'Association, de présenter les comptes de l'exercice 2017. Le résultat laisse apparaître une insuffisance de 125.559 €. Il en résulte aucune affectation.

La résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

V Fixation du montant de la cotisation des adhérents pour 2019

La Présidente, sur avis du conseil d'administration, propose de fixer la cotisation 2019 à 312 €.

Après discussion avec les adhérents présents, il est procédé au vote : Résolution adoptée à l'unanimité des voix.

AGML

50 Rue de Paradis 75010 Paris - Tél. 01 48 01 82 82 - Fax : 01 48 01 82 99 - E-mail : contact@agml.fr

Site : www.agml.fr

Association Agréée le 05.06.1981 par le Ministère de l'Economie et des Finances

Siret : 322 730 433 00032

Questions diverses

Les membres présents ont sollicité des précisions sur le prélèvement à la source, la Présidente donne la parole à Monsieur GASTON-CARRERE.
Il s'en suit une large discussion.

Aucune autre question diverse n'étant posée, l'ordre du jour étant épuisé, la Présidente déclare la séance levée à 20h20.

La Présidente
Le Docteur Francine VIOLETTE